

Aide à l'achat d'un vélo pour les résidents de Saint-Louis Agglomération

Description du dispositif

Présentation

Dans le cadre de sa politique climat-air-énergie et de sa démarche de labellisation Territoire Engagé, Saint-Louis Agglomération souhaite promouvoir la mobilité douce, en particulier pour les déplacements domicile-travail.

A ce titre, et par délibération du Conseil de Communauté du 19 décembre 2018, Saint-Louis Agglomération instaure une aide à l'achat d'un vélo en faveur des résidents de son territoire, selon les modalités d'attribution ci-dessous (modifiées par délibération du Conseil de Communauté du 15 février 2023).

Type de vélo concerné

- Vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion
- Vélo de ville neuf ou d'occasion
- Vélo pliant neuf ou d'occasion
- Vélo cargo neuf ou d'occasion
- VTT neuf ou d'occasion

Les vélos pour enfants, tandems et trottinettes électriques sont exclus.

Afin de favoriser le commerce local, seuls les vélos achetés dans un magasin situé dans l'une des 40 communes membres de Saint-Louis Agglomération¹ sont éligibles à l'aide.

Bénéficiaire

Le bénéficiaire doit être une personne majeure, domiciliée sur le territoire de Saint-Louis Agglomération². Une seule demande par foyer sera acceptée.

Montant de l'aide

- 200 € maximum pour l'achat d'un vélo électrique ou cargo
- 100 € maximum pour l'achat d'un vélo de ville ou pliant

Avec un plafonnement à 50 % du montant TTC du vélo et dans la limite de l'enveloppe financière annuelle prévue par Saint-Louis Agglomération.

Seuls les vélos neufs ou d'occasion d'un montant inférieur à 3 000 € TTC sont éligibles à la prime. Aussi, seuls les vélos cargo neufs ou d'occasion d'un montant inférieur à 4 000 € TTC sont éligibles à la prime.

^{1,2} Les communes membres de Saint-Louis Agglomération sont les suivantes :

Attenschwiller, Bartenheim, Blotzheim, Brinckheim, Buschwiller, Folschbourg, Geispitzen, Hagenthal-le-Bas, Hagenthal-le-Haut, Hégenheim, Helfrantzkirch, Hésingue, Huningue, Kappelen, Kembs, Knoeringue, Koetzingue, Landser, Leymen, Liebenswiller, Magstatt-le-Bas, Magstatt-le-Haut, Michelbach-le-Bas, Michelbach-le-Haut, Neuwiller, Ranspach-le-Bas, Ranspach-le-Haut, Rantzwiller, Rosenau, Saint-Louis, Schlierbach, Sierentz, Steinbrunn-le-Haut, Stetten, Uffheim, Village-Neuf, Wahlbach, Waltenheim, Wentzwiller, Zaessingue.

Procédure

En ligne via le formulaire : <https://forms.gle/CV9cggz8CPQ33PXW9>

Par courrier à l'adresse de contact ci-dessous :

- Le formulaire imprimé, complété et signé
- Les pièces justificatives suivantes :
 - Copie de la facture d'achat du vélo **nominative** (ticket de caisse non valable)
 - Copie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo concerné
 - Relevé d'Identité Bancaire

A réception de votre dossier de demande d'aide, un courriel d'accusé de réception vous sera envoyé.

Contact

Saint-Louis Agglomération
Direction Climat-Air-Energie
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la Direction Climat-Air-Energie :
Téléphone : 03 89 70 93 67
Courriel : climat@agglo-saint-louis.fr